

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JULES FERRY 2024-2025

L'association sportive (A.S) affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) vous propose des entraînements réguliers : l'élève peut choisir différentes activités le soir ET le midi, alors PROFITEZ !

→ **DANSE** : JEUDI soir (16h30-17h45)

→ **GYMNASTIQUE** : Mardi soir (16h30-17h45)

Des groupes quinzaines (Q1 et Q2) seront constitués pour la gym

→ **ESCALADE** : JEUDI soir du 03/10/24 au 16/01/25 (16h30-17h45) GROUPE 1
et LUNDI soir du 20/01/25 au 23/06/25 (16h30-17h45) GROUPE 2

Il faudra choisir l'un des deux groupes.

→ **SPORT PARTAGÉ** (avec les élèves de l'IME) : Jeudi après-midi (13h-14h)

+ **MULTI-ACTIVITÉS** : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi (12h10-13h00)

Activités au choix selon le calendrier défini : BADMINTON, BASKETBALL, HANDBALL, ULTIMATE, TENNIS DE TABLE, FUTSAL... **PAS DE GYMNASTIQUE le midi !**

La pratique se déroule dans un environnement éducatif :

Respect des autres et des règlements.

.Apprentissage de la vie associative (jeune officiel : coach, arbitre, juge...).

.L'encadrement est fait par les professeurs d'E.P.S. du collège.

L'A.S. possède son tee-shirt créé par des élèves au prix de 6€. Il est utile pour se repérer lors des animations avec d'autres collèges notamment.

Inscription possible toute l'année auprès des enseignants d'E.P.S.

Merci



POUR SE LICENCIER :

1. Remplir l'autorisation parentale
2. Donner la cotisation de 20€ ou 26€ (dont 6€ pour le tee-shirt)

1- AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné-e M-Mme domicilié à

Adresse mail (**écrire bien lisiblement, merci beaucoup**) :

Autorise mon enfant

NOM.....PRÉNOM.....Né-e le.....Classe

■ À participer à l'Association sportive du collège Jules Ferry.

Inscrire toutes les activités choisies et précisez le groupe si cela concerne l'escalade :

■ À rentrer après les séances du soir ou du mercredi après-midi :

seul avec un adulte référent :

■ À être pris en photo durant les activités (affichage et ENT) : Oui Non

■ Autorise le professeur responsable à prendre toutes dispositions en cas d'accident. *J'assure avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive (MAIF) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.*

L'AS et les instances de l'UNSS s'engagent, à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne pas divulguer les informations recueillies lors de l'inscription. Dans ce cadre, j'autorise les personnes en charge de la demande de licence à renseigner les rubriques suivantes : Nom, Prénom, sexe, adresse mail, n° de téléphone, niveau de certification de jeune officiel et situation de handicap (cas échéant).

2- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AS

Le règlement intérieur du collège s'applique durant l'AS.

La communication se fait grâce au panneau sous le préau et par des messages réguliers au « micro » lors des récréations (éventuellement avec les professeurs d'EPS via Pronote).

En cas d'absence : l'élève doit prévenir le professeur d'EPS responsable.

L'élève s'engage à respecter les consignes de sécurité spécifiques à chaque activité et à venir régulièrement aux entraînements quand il s'inscrit (notamment pour les activités nécessitant la création d'un enchaînement ou d'un spectacle).

En cas de non-respect du fonctionnement, l'enseignant pourra refuser l'accès aux activités proposées.

3- COTISATION (règlement possible en chèque ou en espèce)

20 EUROS 26 EUROS AVEC T-SHIRT DE L'AS

À Le

Signature de l'élève :

Signature des responsables :